



Circulez, mais pas partout

Un décret du 16/02/1995 régit la circulation dans tous les massifs boisés (publics ou privés) en Région wallonne. Il vise à préserver la sérénité tant des promeneurs que de la faune et de la flore.

Ainsi, si vous êtes randonneur ou promeneur, vous pouvez parcourir les routes, chemins et sentiers forestiers. Mais vous ne pouvez pas quitter ces voies pour « couper à travers bois », sauf si vous avez reçu l'autorisation du propriétaire. Si médor vous accompagne, il doit être tenu en laisse.

Les organisations de jeunesse, par exemple, pour organiser des activités hors voies, doivent avoir l'accord du propriétaire. Dans les bois des propriétaires publics, afin de faciliter les procédures d'autorisation, une convention a été conclue avec la DNF. Renseignez-vous auprès de celle-ci. Les cueilleurs de champignons, eux, peuvent récolter dans les

forêts domaniales (propriétés de la Région wallonne) en dehors des périodes de chasse.

Les cyclistes, cavaliers et skieurs ne peuvent pas utiliser les sentiers ne perm et tant pas le passage de deux piétons de front, sauf si un balisage spécifique les y autorise.

Par contre, le décret est très restrictif vis-à-vis des véhicules motorisés. Ils peuvent uniquement circuler sur les routes forestières (plus larges et macadamisées), et sur les itinéraires spécifiquement balisés, de façon temporaire, limitée et contrôlée.

En Région bruxelloise, la circulation dans les bois et forêts est réglementée par l'Ordonnance du 30 mars 1995. Dans les zones écologiques (à la différence des zones socio-récréatives), il est interdit de quitter les chemins. Un bon conseil : suivez le balisage.

La brochure « Circulation en forêt » peut être obtenue en formant le 0800 11901 et est consultable sur <http://enforet.wallonie.be>. Pour en savoir plus, adressez-vous auprès des agents de la DNF ou aux communes, provinces, syndicats d'initiative et Maison du Tourisme.

Administrations

En Région wallonne, au sein de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, la Division de la Nature et des Forêts (DNF) regroupe les différents services chargés de gérer, promouvoir, étudier, vulgariser et faire respecter la forêt wallonne dans tous ses aspects : milieu, tourisme et bien entendu richesse naturelle porteuse d'un secteur économique. Soulignons leur brochure « Gestion durable de la forêt wallonne » faisant l'état des lieux de nos forêts (historique, chiffres, cartes...).

Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Namur - 081 33 50 50
DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be - <http://environnement.wallonie.be/onglet/nature-et-forêt>

À Bruxelles, c'est Bruxelles Environnement - IBGE qui est compétent. La Forêt de Soignes est le centre de toutes ses attentions, puisqu'elle représente l'espace naturel le plus important de la Région.

Service Info-Environnement - guichet des Halles Saint-Géry, Place Saint-Géry, 1 à 1000 Bruxelles 02 775 75 75 - info@ibgebim.be - www.ibgebim.be, onglet « espaces verts »

Société Royale Forestière de Belgique

Association des propriétaires forestiers privés belges, la SRFB a pour objectifs de : faire connaître et apprécier la forêt auprès du grand public ; développer la sylviculture et conseiller les propriétaires privés ; veiller à la sauvegarde de la forêt. Elle organise des conférences, des visites, des animations et des formations (notamment pour les animateurs et enseignants), et publie un feuillet de sensibilisation.

Galerie du Centre - Bloc 2, 6^e étage à 1000 Bruxelles - 02 223 07 66 - fomation@srfb-kbbm.be - www.srfb.be

FRW

La Fondation Royale de Wallonie (FRW) conseille et accompagne les communes et les collectivités sur la politique bois-énergie. La Région wallonne l'a reconnue « facilitateur » sur ces questions. Par ailleurs, elle anime la participation citoyenne (*lire article p.10*), soutient et stimule des initiatives locales plus largement liées à la forêt.

Avenue Reine Astrid, 14 à 5000 Namur - 081 26 18 82 - www.frw.be

Forêt Wallonne asbl

Forêt Wallonne a pour objet la promotion des connaissances et de la gestion en matière forestière. Elle organise des cycles de formation pour les forestiers et publie la revue « Forêt wallonne » pour un public averti. Elle œuvre pour la sensibilisation du grand public à la forêt lors d'événements et organise ponctuellement des animations.

Place Croix du Sud, 2 bte 9 à 1348 Louvain-la-Neuve - 010 47 49 95 - info@foretwallonne.be - www.foretwallonne.be

Les Parcs Naturels

Les forêts représentent un enjeu important pour la majorité des Parcs Naturels de Wallonie. Ces derniers se doivent de les protéger, tout en assurant le bien-être de la population et le développement économique de la région. Ils se trouvent donc au carrefour des différents usagers, qu'ils doivent gérer dans une perspective (idéalement participative) de développement durable. Par ailleurs, ils s'attachent à l'éducation tant du monde scolaire que du grand public. N'hésitez donc pas à les contacter pour des animations, du tourisme... Sont reconnus en Région wallonne : les Parcs

Naturels des Hautes-Fagnes Eiffel, Vallées de la Burdinale et de la Meuse, de Viron-Hermeton, du Pays des Collines, des Plaines de l'Escaut, de la Vallée d'Attert, des Hauts-Pays, de la Haute-Sûre et Forêt d'Anlier, des Deux Ourthes.

Infos : www.parcsnaturelsdewallonie.be



Chlorophylle

Le Parc Chlorophylle, parc forestier récréatif de Manhay à Dochamp, est construit en plein cœur d'un vaste massif forestier sur 9 hectares. Unique en son genre, il offre au visiteur une découverte particulièrement originale du monde de la forêt. Un de ses attraits principaux est sa passerelle dans la cime des arbres. Nouveautés 2006 : les poteaux indicateurs des forêts du globe et un module perm et tant de découvrir l'impact de la pluie en forêt.

Rue des Chasseurs Ardennais, 60 à 6960 Dochamp - 084 37 87 74 - www.parcchlorophylle.com





Forêts tropicales

WWF

Près de trente années d'expertise, d'actions et de sensibilisation du grand public pour combattre le bois illégal et la gestion irraisonnée des forêts (tropicales). L'organisation produit de nombreuses informations chiffrées sur le rôle de la forêt, l'exploitation du bois et son commerce ; propose des gestes concrets pour agir à la maison ; et est un porte drapeau du label FSC (*lire « Tmc pratique » p.20*). En septembre, elle a lancé la campagne « Jengi » pour les écoles secondaires (*voir article p.12*). A voir absolument : son site www.wwf.be, et plus encore www.wwf.ch

Boulevard Emile Jacqmain, 90 à 1000 Bruxelles - 02 340 09 99 - info@wwf.be

Greenpeace

Greenpeace a également fait de la protection des forêts primaires l'un de ses chevaux de bataille. Outre sa mission de lobby auprès des pouvoirs publics et des entreprises, elle propose une information égayée à l'attention du grand public (*voir notamment son site www.foretsanciennes.be*) et, pour le public scolaire (primaire et secondaire), des animations sur sa campagne « Forêt ».

Chaussée de Haecht, 159 à 1030 Bruxelles - 02 274 02 00 - www.greenpeace.be

Toumesol (bxl)

A Bruxelles, en bordure de la Forêt de Soignes, l'asbl Toumesol-Zonnebloem propose aux classes de tous niveaux des animations en lien avec le milieu forestier, allant de « Ecologie de la forêt » à « Sylviculture et débardage à cheval ». Des documents pédagogiques accompagnent la plupart des animations. Des visites guidées sont occasionnellement organisées pour le grand public, ainsi que des formations, des stages...

Chaussée de La Hulpe, 199 à 1170 Bruxelles - 02 675 37 30 - toumesol@skynet.be - www.ful.ac.be/hotes/toumesol

CRIE du Fourneau Saint-Michel

Situé au centre du massif de Saint-Hubert, le CRIE du Fourneau St-Michel travaille principalement sur le thème du milieu forestier, lieu d'interactions complexes entre ses différentes composantes et ses multiples fonctions.

Le CRIE met en oeuvre une pédagogie active partant du vécu de la personne et favorisant une appréhension transversale des problématiques. Il développe plus particulièrement des modules d'animations destinés aux écoles primaires. Les jeunes et les adultes sont également visés.

Site du Fourneau Saint-Michel, 10 à 6870 Saint-Hubert - 084 34 59 72 - crie@criesthubert.be - www.criesthubert.be

Classes de Forêt

Le Service d'Education à l'Environnement de la Province

de Namur - Classes de Forêt - accueille durant une semaine à Chevetogne des groupes scolaires (5-14 ans) avec des activités spécifiques pour chaque tranche d'âge. 6 thématiques sont proposées, citons pour exemples : « Lutins, lutines », découverte de la vie mystérieuse des lutins dans la forêt ; « Entre ciel et Terre », du fond des grottes au sommet des chênes, autant de regards à porter sur la nature ; « Firmin » ou la vie d'un petit garçon fils de scieur au siècle passé... L'équipe des classes de forêt propose également quelques rendez-vous Nature au grand public, ainsi que 8 formations étalées sur l'année à destination des enseignants des écoles fondamentales communales.

Classes de forêt - Domaine provincial de Chevetogne à 5590 Chevetogne - 083 68 72 13 - classes.foret@province.namur.be - www.ciger.be/cdf

De nombreuses autres associations d'ErE proposent des animations, des stages, des formations ou des classes vertes sur le thème de la forêt :

Province du Hainaut :

CDPA (Centre de Dépaysement et de Plein Air de la Communauté française) de Péruwez (069 77 19 35) ; asbl Galilée à Pont-à-celles (071 84 07 00 - www.galileeasbl.com) ; Grandeur Nature à Pont-à-Celles (071 84 50 83)

Province de Liège :

CRIE de Spa - Bérlinzenne (087 77 63 00 - www.beirlinzenne.be) et d'Eupen (087 55 23 13 - www.hausternell.be) ; asbl Roule Ta Bille à Vyle-Tharoul (085 61 36 36 - rouletabille@swing.be)

Province du Luxembourg :

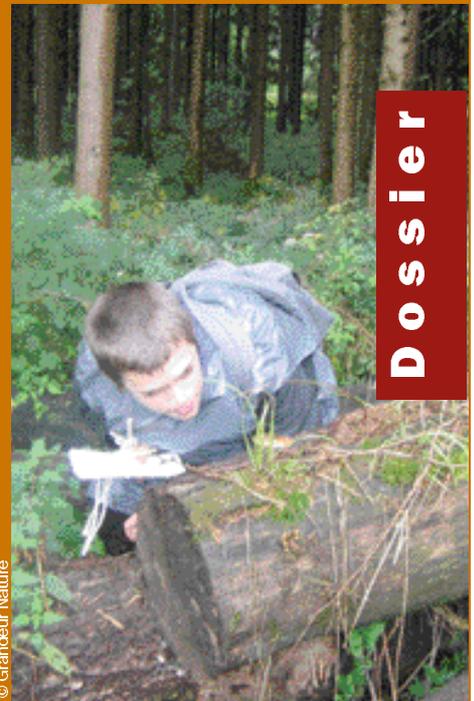
Les CRIE d'Anlier (063 42 47 27 - www.crieanlier.be) ; CDPA de Buzenol (063 45 59 00 - www.restode.cfwb.be/cdpa/), de Gouvy (080 51 74 05 - www.centregouvy.be.tf), de Saint-Hubert (061 61 30 08 - <http://users.skynet.be/cdpasainthubert/>) et de Wellin (084 38 01 11 - www.cdpa-wellin.com), Centre de Découverte de la Nature de la Province de Luxembourg (084 36 00 28 - cdn@province.luxembourg.be)

Province de Namur :

La Bergerie de la Forêt à Philippeville (071 66 87 75 - <http://belgiedelaforet.be/f/>)

Sans oublier la visite d'un Musée de la forêt, d'une pépinière, d'une scierie, d'une imprimerie...

Vous trouverez d'autres adresses d'associations abordant le thème de la forêt, sur le site www.reseau-idee.be, onglet « adresses utiles » > recherche par thème ; ou en contactant le Réseau IDée : 02 286 95 70 - info@reseau-idee.be



Dossier

© Grandeur Nature

« J'ai trouvé sympa les jeux dans les bois. J'ai développé mon observation des variétés de champignons, des traces d'animaux avec même l'approche de biches lors d'un bivouac... » Jean-Pol, participant à un camp « forêt » de Grandeur Nature (0486 23 20 22 -

En surfant

www.biotheme.be sera inauguré lors de la journée de l'arbre - le 7 novembre - et donnera la possibilité d'identifier les 184 espèces d'arbres en Belgique

www.lesroutesdubois.be : vous pouvez construire via ce site votre propre Route du Bois en choisissant parmi de nom-

breuses activités, des entreprises et des constructions en bois en Wallonie.

www.foret-de-soignes.be : vous y trouverez des infos générales sur cette forêt bruxelloise, des balades, et des fiches pédagogiques d'activités à mener autour et dans la forêt.

